



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Gadbois
Mercredi 9 octobre 2024 – 19h00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Gadbois, tenue le 9 octobre 2024 à 19h00 à l'école Gadbois, au 8305 rue Saint-André à Montréal.

PRÉSENTS :

<u>François Auger-Laliberté (parent)</u>	<u>Geneviève Moulin Cool (enseignante)</u>
<u>Isabelle Fontaine (parent)</u>	<u>Dominic Lemay (enseignant)</u>
<u>Marion Parissier (parent)</u>	<u>Julie Laroché (enseignante)</u>
<u>Valérie Lajoie (parent)</u>	<u>Nicolas Monet (enseignant)</u>
<u> </u>	<u> </u>

Formant quorum sous la présidence de François Auger-Laliberté,

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Karine Lèvesque– Direction

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Il n'y a pas d'invité.

MEMBRES ABSENTS :

~~Marie-Josée Riethard (AQEPA)~~

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, François, Auger-Laliberté, vérifie le quorum et déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR François, Auger-Laliberté que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé
Adoptée à l'unanimité (01-CE-09/10/2024)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

- 1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
 - 3.1. Suivi au procès-verbal
- 4. Parole au public
- 5. Liste des membres du conseil d'établissement (décision)
 - 5.1. Rôles (présidence, vice-présidence, trésorerie, secrétariat)
 - 5.2. Membre issu de la communauté
- 6. Information de la direction
 - 6.1. Ressources humaines
 - 6.2. Travaux dans l'école
 - 6.3. Présentation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation
 - 6.4. Soirée d'information - volet alternatif
 - 6.5. Budget annuel de l'établissement
- 7. Information du service de garde
 - 7.1. Ressources humaines
 - 7.2. Approbation des règlements du service de garde.
- 8. Approbation du calendrier du conseil d'établissement 2024-2025
- 9. Approbation des règles de règle interne
 - 9.1. Révision et adoption au prochain C.É.
- 10. Approbation des sorties éducatives
 - 10.1. Processus d'approbation 2024-2025
 - 10.2. Approbation des sorties du mois d'octobre
 - 10.3. Approbation générale pour les sorties à pied.
- 11. Approbation des campagnes de financement
- 12. Adoption du budget du CÉ
- 13. Varia – Points divers
- 14. Levée de la réunion

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU (DATE)

IL EST PROPOSÉ par François, Auger-Laliberté que le procès-verbal de la séance du 2024-06-04 soit approuvé avec dispense de lecture et sans modifications.

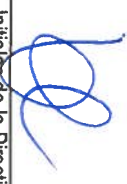
Approuvée à l'unanimité (02-CE-09/10/2024)

3.1 **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :** les suivis au procès-verbal se retrouvent dans l'ordre du jour de la séance.

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de parole au public


Initiales de la Présidence


Initiales de la Direction

5. Liste des membres du conseil d'établissement (décision)

5.1. Rôles (présidence, vice-présidence, trésorerie, secrétariat)

IL EST PROPOSÉ QUE par François, Auger-Laliberté:

QUE François, Auger-Laliberté soit nommé président du conseil d'établissement

QUE la vice-présidente du conseil d'établissement soit assumée par les autres membres parents au besoin

QUE Isabelle Fontaine soit nommé trésorière du conseil d'établissement

QUE le secrétaire du conseil d'établissement soit assumé par les membres parents en alternance

Adoptée unanimement (03-CE-09/10/2024)

5.2. Membre issu de la communauté:

IL EST PROPOSÉ QUE par François, Auger-Laliberté:

QUE Marie-Josée Richard, directrice de l'AQEP, soit nommée membre issu de la communauté

Adoptée unanimement (03-CE-09/10/2024)

6. Information de la direction

6.1. Ressources humaines :

Il y a une augmentation de clientèle au volet sourd, beaucoup de 4-5 ans. Nous n'arrivons pas à avoir assez de service, idéalement il y aurait par classe de petit, un préposé, un enseignant et un TES. Un poste de 5 jour de PEH (préposée aux élèves handicapés) et un poste de 5 jours TES (Technicien en éducation spécialisée) pour la maternelle ont été créés. Le volet sourd est à 2 élèves d'être à pleine capacité, on considère un débordement pour le volet sourd. Pour cela il faudrait créer une nouvelle classe au volet sourd, on prévoit déménager la bibliothèque au service de garde pour faire une classe de plus au volet sourd. Le déménagement de la bibliothèque permettrait de développer un carrefour pédagogique.

Le volet alternatif est à pleine capacité cette année.

Mélanie sera absente au service de garde pendant 2 semaines, il se pourrait que ce soit Karine qui soit doive faire le remplacement. Il reste 2 postes d'éducatrice vacants au service de garde.

6.2. Travaux dans l'école :

Les travaux de la cour: l'installation des supports à vélos et l'enlèvement des clôtures seront faits demain. Pour la section module, l'école est en attente d'un inspecteur pour vérifier la conformité de l'installation pour la sécurité. Une équipe viendra à compter de mercredi prochain pour mettre des roches et des bordures sur le tour des clôtures. La petite cour pourra être utilisée, lorsque l'inspecteur aura vérifié.

6.3. Présentation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation :


Initiales de la Présidence


Initiales de la Direction

Le plan devait être présenté en juin mais comme nous avons les résultats du sondage fait auprès des élèves et que l'éducatrice spécialisée et la directrice avaient une formation sur l'interprétation des données du sondage à la fin juin. Il a été convenu que le plan serait présenté à la première séance du CE de 24-25. Présentation: Les résultats du sondage sont présentés. Le plan est présenté, la cible est que 90% des élèves, du personnel et des parents soit avisé du code de vie, pour les 2 volets. Les responsables sont La direction, la psychoéducatrice et le comité du plan de lutte. La plateforme EVIO est utilisée pour consigner les événements et la direction rassure sur le fait que les données sont anonymisées. La qualité du travail effectué pour le plan est soulignée par les membres du CE.

Adopté à l'unanimité

6.4. Soirée d'information - volet alternatif

Elle a eu lieu plus tôt cette année soit le 26 septembre, nous devons maintenant finaliser les inscriptions pour le mois d'octobre. Il y aura 34 maternelles l'an prochain, moins de premières années. 2 en 2^e, 3 en 1^{ère} et 7 en 3^{ème}. Il y a un maximum de 259 places au volet alternatif.

6.5. Budget annuel de l'établissement

La direction présente le budget de l'établissement.
Les surplus du service de garde seront réinvestis dans le service de garde, en journée pédagogiques gratuites, journée spéciale les mercredis après-midi, le comité service de garde se penchera sur la question.
Fonds 4 - le solde reporté au fonds 4 de 75 361 \$ serait entièrement aux parents du volet alternatif, Julie Laroche et Dominic Lemay confirment que les sommes du volet sourd ont toutes été transférées à la fondation du volet sourd.

7. Information du service de garde

Mélanie étant absente, il n'y en a pas.

7.1 Ressources humaines :

Mentionné au point ressource humaine de la direction.

7.2. Approbation des règlements du service de garde.

Il y a un changement aux règlements cette année : Les parents doivent aviser le service de garde si un enfant qui est inscrit à une journée pédagogique ne vient pas. Le service de garde devra appeler toutes les personnes ne s'étant pas présentées par mesure de sécurité.

Approuvé à l'unanimité

8. Approbation du calendrier du conseil d'établissement 2024-2025

- a. Mercredi 6 novembre
- b. Mercredi 11 décembre
- c. Mercredi 5 février
- d. Mardi 11 mars
- e. Mercredi 2 avril


Initiales de la Présidence


Initiales de la Direction

- f. Mercredi 7 mai
- g. Mardi 3 juin

Approuvé à l'unanimité

9. Approbation des règles de régie interne

9.1. Révision et adoption au prochain C.E.

Nous avons reçu un nouveau Gabarit du CSSDM cette semaine, nous devons revoir notre document en fonction du nouveau gabarit, François se propose pour ajuster nos règles au nouveau gabarit. L'approbation est reportée à la prochaine rencontre.

10. Approbation des sorties éducatives :

10.1. Processus d'approbation 2024-2025

Le formulaire FORMS sera conservé pour approuver les sorties en 24-25.

10.2. Approbation des sorties du mois d'octobre

Le CE approuve toutes les sorties présentes sur le Forms de la séance du 09-10-2024. Précision pour le budget du camp Mariste nous devons revenir sur la source de financement mais l'activité est approuvée. Une sortie au Jardin botanique s'ajoute séance tenante. Elle est approuvée

10.3. Approbation générale pour les sorties à pied.

Le CE approuve pour l'année 2024-2025 toutes les sorties à pied jusqu'à 2 km de l'école.

11. Approbation des campagnes de financement :

Il n'y a pas de campagne de financement à approuver

12. Adoption du budget du CÉ : remis à la prochaine rencontre

13. Varia – Points divers

14. Levée de la réunion, il est 21h17


Présidence


Direction d'établissement


Initiales de la Présidence


Initiales de la Direction